



Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

VILLE DE VANNES ID : 056-215602608-20230920-230920H15996H1-AR

PÔLE ANIMATION EDUCATION
Administration Pôle Animation
CULTURE-EVENEMENTIEL

DECISION DU MAIRE

Musées

Acquisitions et restaurations d'oeuvres

Demandes de subventions

Compétence n° : 25

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE

Article 1 : de solliciter des subventions du Département du Morbihan au titre de la valorisation et de la restauration du patrimoine, pour les opérations suivantes :

Campagne photographique pour la mise en ligne des collections : un ensemble pour un montant de 2 822 € HT/TTC.

Restauration d'œuvres :

Cadre Henner, pour un montant de 2 778 € HT/TTC,

Cadre Descamps Sabouret, pour un montant de 5 310 € HT/TTC.

Fait à Vannes, le 20 septembre 2023

Pour le Maire et par délégation,

Le Maire-Adjoint,



Fabien LE GUERNEVE